

## Un point sur les travaux de 2016



**Les travaux de sécurisation de la RD16 aux abords de l'école** sont arrivés à leurs termes après un mois et demi de chantier. L'installation du matériel urbain (barrières, bancs publics...) et de la signalétique au sol sera finalisée la semaine du 15 décembre 2016. Un radar pédagogique a été installé ainsi qu'un abri bus.

Le montant global des travaux s'élève à 133 000 € avec une subvention versée par le Conseil Départemental à hauteur de 40%. Ce montant a été budgétisé en autofinancement, aucun n'emprunt n'a été demandé pour ces travaux.



### Travaux de l'église

Afin de garantir la pérennité de ce lieu emblématique transmis par nos ancêtres, la Municipalité, qui a à cœur de protéger et entretenir le patrimoine communal, vient de rénover en 2016 une partie de l'église « Saint Martin ».

- **Travaux de toiture** : les fuites ont été réparées et le toit remanié avec une ligne de vie créée pour un montant total de **19636€**.
- **Travaux de restauration intérieure** : la sacristie fortement dégradée a été rénovée par les agents municipaux qui ont piqueté l'ancien crépi et restauré les joints. La Municipalité a également procédé à la rénovation du chauffage et au remplacement de la cuve à gaz. Le montant de la rénovation intérieure s'élève à **3393€**.
- **Travaux extérieurs** : il a également été procédé à la rénovation du monument aux morts par les agents municipaux pour un coût total de **1040€**.



### Enfouissement réseau 20.000 Volts

Les travaux d'enfouissement du réseau 20.000 Volts ne sont pas terminés. Il y va y avoir de nouvelles ouvertures de tranchées sur la commune pour terminer les branchements. La réfection des chaussées se fera ultérieurement lorsque les tranchées seront compactées. Les travaux devraient se terminer en Mars 2017.

### Quai Riquet

Afin de régler les problèmes de stationnement aux abords du quai, un marquage au sol sera effectué pour délimiter des places de parking sur la sortie route de Mirepoix et en bordure de la RD625.

Le stationnement sera interdit aux usagers coté riverains pour permettre à ces derniers de conserver l'accès devant chez eux. Un projet de parking est à l'étude pour résoudre définitivement le problème.

## Le Développement Durable

*Tout le monde en parle mais qu'est-ce que c'est ?*

Le développement durable doit répondre à nos besoins présents sans que cela empêche les générations futures de répondre aux leurs et qu'elles puissent vivre mieux sur une planète en bonne santé.

Nous soulignons la mise en place de pratiques à notre échelle intégrant les principes de développement durable.



- **25 tonnes de déchets verts récoltés en 2016** sur la commune (dont 18 tonnes pour les mois de septembre, octobre et novembre) et collectées par « Cler Verts » une PME locale qui recycle ces mêmes déchets.



- **Aménagements aux abords de l'école et optimisation de l'éclairage public** avec la mise en place de lampadaires Led permettant de réduire la consommation électrique nécessaire au fonctionnement (40 à 50 % du budget des communes françaises).

### Roulez électrique en Haute-Garonne

Le syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEGH) favorise l'éco-mobilité en déployant un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le financement de ces bornes sera réparti entre : l'Etat (50%) Le SDEGH (35%) et la commune (15%).

Le coût pour la commune est de 4500 € hors frais de branchement.

Par une délibération, en date du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'une borne sur l'Espace François Mitterrand pour recharger les véhicules électriques et hybrides, il s'engage à accorder pendant deux années la gratuité aux utilisateurs.

La mise en service est prévue pour le 1er semestre 2017.

### Le Restaurant Scolaire

« Développer des filières courtes pour la restauration collective »

Nous agissons en adoptant un mode d'approvisionnement au niveau local ou régional et sur la qualité des aliments proposés.



SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE  
DE HAUTE  
GARONNE



*« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »*

Chacun connaît cette maxime et pourtant les incivilités se multiplient et ce, malgré de nombreux rappels.

Qu'il s'agisse de bruits de voisinage (travaux, musique, ou animaux de compagnie) ou du brûlage de déchets verts malgré la proximité de la déchetterie.

**DEUX ARRETES MUNICIPAUX PERMANENTS VONT DORENAVANT REGLEMENTER CES DESAGREMENTS.**

Vous pourrez les consulter en mairie et sur le site [www.mairie-gardouch31.fr](http://www.mairie-gardouch31.fr).

Ces arrêtés ont été transmis à la gendarmerie de Villefranche de Lauragais, donc si vous êtes victimes de ce genre d'incivilité, vous devez vous manifester auprès de leurs services.

## Catastrophe naturelle - sécheresse



Vous constatez l'apparition anormale de fissures plus ou moins importantes sur vos bâtiments. Celles-ci pourraient être dues aux fortes chaleurs et à l'absence de pluie cet été.

1. Vous devez rapidement déclarer ce phénomène à votre assureur.
2. Il faudra également se faire recenser auprès du service urbanisme de la Mairie qui vous expliquera comment faire votre déclaration.

Si plusieurs déclarations sont faites sur le même type de sinistre, la Mairie pourra alors adresser à la Préfecture une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sur son territoire.

**Cette demande ne pourra être faite que si les propriétaires se manifestent en déclarant leurs sinistres auprès du service administratif de la Mairie.**

Ce dossier sera ensuite examiné par la Préfecture et la Commission Interministérielle qui prononcera sur l'intensité anormale de l'agent naturel.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les catastrophes naturelles, si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est reconnu par l'assureur.

## Influenza Aviaire

Face à de nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 découverts dans huit pays d'Europe, la France a relevé le niveau de risque vis-à-vis de cette maladie. **Le risque passe de "modéré" à "élevé"**. Ces changements conduisent à mettre en place sur l'ensemble du territoire des **mesures de biosécurité renforcées**. L'objectif est d'éviter toute introduction éventuelle de ce nouveau virus sur notre territoire. Les mesures de biosécurité s'adressent à tout détenteur de volailles. **Il faut exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.**



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.



Plus d'informations sur le site : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-dispositif>



## ELECTIONS EN 2017

Voici le calendrier des prochaines élections Présidentielle et Législatives.

### RAPPEL :

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Inscription jusqu'au 31 décembre.

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017	5 ans
	2 <sup>nd</sup> tour : 7 mai 2017	
Législatives	1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017	5 ans
	2 <sup>nd</sup> tour : 18 juin 2017	

Pour suivre l'actualité de notre commune rendez-vous sur le site : [www.mairie-gardouch31.fr](http://www.mairie-gardouch31.fr)

Décembre 2016

Mairie de  
Gardouch



## BULLETIN MUNICIPAL DE GARDOUCH

La réalisation et les crédits photos : Membres de la Commission Information Communication Marie-Christine Bastié, Agnès Rull, Patrice Beauvilain, Gaëlle Nono, Muriel Charles-Macé.  
Coordination Mairie : Nathalie Abdellaoui, Pierre Mirassou.  
Imprimé par nos soins

### Editorial du Maire

#### SOMMAIRE

P1 : Fête Locale

P2 : Les Travaux en 2016

P3 : Développement  
Durable

P3 : Arrêtés Municipaux

P4 : Sécheresse-  
Catastrophe Naturelle

P4 : Influenza Aviaire

P4 : Elections 2017

Annexe : Les Associations



Olivier GUERRA  
Maire de Gardouch  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Cap Lauragais

### Fête locale de la Saint Martin

Du 11 au 13 novembre dernier s'est tenue la traditionnelle fête annuelle de Gardouch.

Comme de coutume et avec le succès que nous lui connaissons, la dégustation de la **Mounjetade** préparée par les soins du Comité des Fêtes, a été le point de départ d'un week-end de rassemblement dédié aux loisirs et à la commémoration.

Monsieur le Maire et l'Equipe Municipale souhaitent remercier Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Gardouch, ses membres ainsi que les bénévoles qui garantissent chaque année à cet évènement, un vif succès



Ne pas jeter sur la voie publique